

2604



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 10 MARS 2020

R: 2C 117 585 2987 3

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Cannes. La DDTM est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Suez.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 10 juillet 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Cannes.

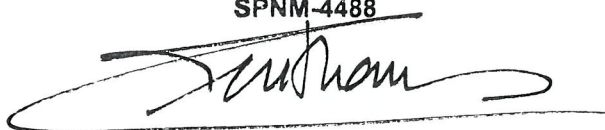
Monsieur Jean-Pierre SAVARINO,
Président de la chambre de commerce
et d'industrie Nice Côte d'Azur
20 Boulevard Carabacel
C.S. 11259
06005 Nice cedex 01

Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

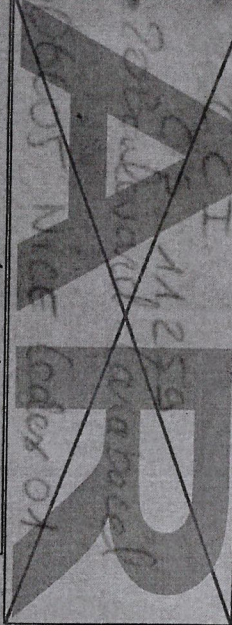
Pour le Préfet,
Le sous-préfet de Nice-montagne
SPNM-4488

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yoann Toubhans', written over a horizontal line.

Yoann TOUBHANS

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

50 proformance de :



SGR2 - V22 - INSA - OF48311 - 08/18 - V - SU

Presenté / Avisé le : 11 03 19

Distribué le : _____

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNR/Permis de conduire 12 MARS 2020

Autre : _____

COURRIER ARRIVÉ
D.D.T.M. 06
Service Déplacement Risques Sécurité

Le facteur atteste par sa signature que l'objet du destinataire ou de son mandataire a été vérifié précédemment.
LA POSTE AGREMENT N° CS07

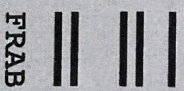


**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION**

LA POSTE
Numero de l'AR : **2C 117 585 2987 3**



SDRS - PENT - OC - C - 2604 Renvoyer à



FRAB



IDDTH - SDRS - PENT

CADAN-1

147 Bd du Mercantour

06286 Nice cedex 3

Vu Le Commissaire Enquêteur
Odile BOUTELLER